

FIN DE LA PROCÉDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS PERPÉTUELLES EN ÉTAT D'ABANDON

Le cimetière communal compte de nombreuses concessions perpétuelles, dont certaines se sont beaucoup dégradées avec le temps. En février 2025, un programme de reprises concernant les concessions perpétuelles manifestement en état d'abandon a été mis en place.

Un constat a eu lieu sur site en mars 2025 en présence de représentants de certaines des familles concernées, qui ont ainsi été informés des travaux à effectuer dans un délai d'une année. Ce délai arrivant à son terme, une dernière visite sur place va être organisée afin de constater l'état de chaque sépulture, suivant le programme ci-dessous :

Mercredi 5 août 2026

09 h 00 :	A 10 -	Famille ZERBINI
09 h 20 :	A 109 -	Famille DEVAUX
09 h 40 :	A 125 -	Famille DUC
10 h 00 :	A 147 -	Famille JAMARD
10 h 20 :	C 39 -	Famille COQUELIN / JORAND

Jeudi 6 août 2026

09 h 00 :	A 39 -	Famille GROSJEAN
09 h 20 :	A 43 -	Famille LAURENT / DURUPT
09 h 35 :	A 133 -	Famille FRANCOIS / JANVIER
09 h 50 :	B 24 -	Famille SIMON
10 h 05 :	B 25 -	Famille BARON
10 h 20 :	E 07 -	Famille SIGROS
10 : 35 :	E 101 -	Famille MAHIEU

Lors de ces visites, la remise en état des sépultures pour lesquelles les travaux prescrits ont été réalisés sera constatée et mettra fin à la procédure de reprise pour abandon. Les sépultures dont l'état d'abandon sera de nouveau constaté à cette occasion feront l'objet d'une délibération en Conseil Municipal qui prononcera leur reprise par la commune.

Dès lors, les monuments qui s'y trouvent seront détruits et les défunts y reposant seront transférés à l'ossuaire communal avant la remise en vente des emplacements, à l'exception des sépultures abritant un défunt Mort pour la France, qui seront restaurées par la Ville et conservées au titre de l'intérêt local.